

Enjeux juridiques et organisationnels au sein de l'entreprise

UE 23

CATEGORIE : ECONOMIQUE

SECTION : Tourisme

OPTION :

Année : BLOC 2

Acronyme : TOU22EJO

Langues d'enseignement : Français

Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA
Bâtiment 4C - 1er étage
Avenue Emile Gryson 1 - 1070 Bruxelles

Enseignant responsable : MONIER E. - eric.monier@cnldb.be

Autre(s) enseignant(s) de l'UE : TUTS Dimitri – dimitri.tuts@cnldb.be

Nombre d'heures : 75 h

Nombre de crédits : 6 ECTS (Facteur de pondération)

Niveau du cycle : 1

Période : Q2

Cadre européen de certification : Niveau 6

Liste des UE pré requises : Néant

Liste des UE co requises : Néant

Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :

Cours obligatoire dans le programme.

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Tourisme** est capable de :

Au terme de sa formation, le bachelier en Tourisme :

- Planifie, gère et anime une activité touristique dans un contexte multilingue en tenant compte des implications juridiques, géopolitiques et institutionnelles.

- Créée, budgétise et promeut un produit touristique original, seul ou en équipe, en identifiant les attentes et les besoins d'une clientèle spécifique et ce ayant préalablement analysé l'offre et la demande touristique

- Identifie les implications juridiques du droit de l'assurance sur le fonctionnement du secteur touristique et actualise l'environnement juridique propre au secteur touristique

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Pré requises : Néant

Corequisés : Néant

Droit 2 :

Objectifs :

L'étudiant est capable de comprendre l'organisation et la structure d'une entreprise d'assurances, et de distinguer les implications du droit de l'assurance sur le fonctionnement du secteur touristique au fins d'agir plus tard comme intermédiaire en produits d'assurances applicables au secteur du voyage

Contenu :

Travail sur la loi de 2010 relative au contrat d'assurance terrestre ainsi que sur les dispositions relatives au contrôle des compagnies d'assurances d'une part et aux exigences posées en termes d'intermédiation en assurances d'autre part.

Organisation et gestion de la qualité :

Objectifs :

- Connaître les concepts théoriques liés au management et à la gestion
- Appliquer les concepts appris pour évaluer des situation concrètes
- Connaître et comprendre une organisation et son environnement
- Connaître et comprendre les différentes fonctions d'une entreprise

Contenu :

- Entreprises, organisations : définitions, nature, performances
- Formes d'organisations et structures des entreprises
- Entrepreneuriat et création d'entreprises
- Stratégie d'entreprises : types et conceptions
- Les fonctions principales : direction, management, processus décisionnel, finance, achats, production, gestion des ressources humaines, marketing et vente
- Gestion de la qualité

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Droit 2 :

- le support oral constitue le support didactique principal du cours,
- support visuel : usage constant du support visuel mis à disposition à savoir le tableau,
- style incitatif participatif pour la majeure partie du cours,
- utilisation du style transmissif au niveau des concepts abordés,
- utilisation du style associatif en vue d'accéder à un savoir-faire de l'étudiant dans le cadre de l'utilisation de certaines sources juridiques,
- recours à la méthode déductive,
- compte tenu du nombre d'étudiants, utilisation privilégiée du moyen pédagogique de l'exposé informel.

Organisation et gestion de la qualité :

- Exposé ex cathedra et support de cours mis à disposition sur e-campus

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Droit 2	30	2	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%
Organisation et gestion de la qualité	45	4	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Justifier la NR en 2de session :

R = report de la note en 2de session

L'absence à une partie de l'évaluation implique une absence pour toute l'UE.

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 8/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage;

- si au moins une note est inférieure à 8/20, la note attribuée à l'UE est la note la plus basse obtenue.

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Droit 2**, l'étudiant est capable de :

L'étudiant identifie les implications juridiques du droit de l'assurance sur le fonctionnement du secteur touristique et actualise l'environnement juridique propre au secteur touristique. A cette fin, il utilise dans sa pratique professionnelle les acquis du droit de l'assurance propre au secteur touristique sur la question de l'intermédiation en assurances.

À l'issue du cours de **Organisation et gestion de la qualité**, l'étudiant est capable de :

- Connaître les concepts théoriques liés au management
- Appliquer les concepts appris pour évaluer des situation concrètes
- Connaître et comprendre une organisation et son environnement
- Connaître et comprendre les différentes fonctions d'une entreprise
- Connaître et comprendre la gestion de la qualité



Lucia de Brouckère

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Droit 2 :

- sources diverses et syllabus sur le campus numérique
- Code thématique Larcier à usage de la HELdB

Organisation et gestion de la qualité :

support de cours sur le campus numérique

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Droit 2 :

- alimenter par le stage toute expérience ou pratique du droit de l'assurance applicable au secteur du voyage

Organisation et gestion de la qualité :